

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**CHABERT DUVAL**

(Eurolist)

- 1 - Ce jour, à 15 heures, le Crédit du Nord, agissant pour le compte de la société Cheminées Philippe, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions CHABERT DUVAL, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

A la suite de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions CHABERT DUVAL initiée par Cheminées Philippe au prix de 8,06 € par action, qui s'est déroulée du 30 septembre au 14 octobre 2004 inclus, Cheminées Philippe détenait directement 712 746 actions CHABERT DUVAL représentant autant de droits de vote, soit 94,19% du capital et des droits de vote de la société (cf. D&I 204C1273 du 22 octobre 2004).

Cheminées Philippe a ensuite acquis sur le marché, postérieurement à cette offre et jusqu'au 2 mai 2005, 6 206 actions CHABERT DUVAL au prix unitaire de 8,06 €.

La société Cheminées Philippe détient à ce jour 718 952 actions CHABERT DUVAL représentant autant de droits de vote, soit 95,01% du capital et des droits de vote de cette société, et s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **12,88 €** la totalité des actions CHABERT DUVAL non détenues par elle, soit 37 790 actions représentant 4,99% du capital et des droits de vote de la société<sup>1</sup>.

Il est précisé que l'Autorité des marchés financiers a donné son accord pour que le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par M. Jean-Louis Mullenbach, soit retenu en qualité d'expert indépendant chargé de porter une appréciation sur l'évaluation des actions CHABERT DUVAL réalisée par le Crédit du Nord.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext Paris SA de maintenir la suspension de la cotation des actions CHABERT DUVAL jusqu'à nouvel avis.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 756 742 actions représentant autant de droits de vote.